

**Stage conseillers prud’hommes CFE-CGC**

**La relation de travail comportant une dimension internationale**

**Mardi 28 et mercredi 29 novembre 2023**

Responsable universitaire : Laetitia Driguez (Université Paris 1-ISST) – Responsable syndical : Marc-Antoine Marcantoni (CFE-CGC)

|  |  |
| --- | --- |
| **Mardi 28 nov 2023** | **Mercredi 29 nov 2023** |
| 9hAccueil des stagiaires et présentations10hLa compétence territoriale du CPH en cas de relation de travail incluant une dimension internationale*Laetitia Driguez**(ISST)* | 9hCas pratiques sur la compétence juridictionnelle et la loi applicable*Laetitia Driguez**(ISST)* |
| 14hQuelle loi appliquer en cas de relation de travail comportant une dimension internationale ?*Laetitia Driguez**(ISST)*Fin 17 h/ 17h30 | 14hLe retour du salarié expatrié dans l’entreprise*Laetitia Driguez**(ISST)*16hBilan du stageFin 17 h |

**Présentation** : Cette formation conçue pour des conseillers prud’hommes est consacrée au droit international du travail. Elle a pour objectif de leur donner les connaissances nécessaires à l’appréhension contentieuse des situations de travail qui comportent une dimension internationale, que le travail soit exécuté à l’étranger, au sein de l’Union européenne ou au-delà, de façon temporaire ou régulière ou encore qu’il soit exécuté en France mais dans le cadre d’un contrat conclu à l’étranger, avec un employeur établi parfois lui-même à l’étranger…. Ces éléments d’extranéité constituent autant de difficultés juridiques qu’il faut pourtant lever afin de trancher le litige. Trois questions centrales seront abordées : 1) Le conseil de prud’homme est-il compétent ? 2) Si oui, quelle loi est applicable au contrat de travail qui lui est soumis ? 3) Quels litiges peuvent s’élever à l’occasion du retour du salarié dans l’entreprise et comment les traiter ?

Le cours sera illustré d’exemples jurisprudentiels et des travaux de groupe autour de petits cas pratiques permettront aux stagiaires de s’approprier les règles en situation concrète.